

9137193

SOFERIM
Société Anonyme au capital de F. 4.000.000
Siège Social : 9, rue Vignon - 75008 PARIS
SIREN 351.555.834 RCS PARIS

Commerces de l'Industrie et de l'Artisanat
Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat

25 AOUT 2003

N° de dépôt

53407

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 avril 2000**

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de la société ASTEAM CONSEIL, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de la société ASTEAM CONSEIL.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Madame Carine CAUBET, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Madame **Carine CAUBET**, née TISSOT, demeurant 13, Quai de la Garonne - 75019 PARIS, en remplacement de la société ASTEAM CONSEIL, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame **Carine CAUBET** exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2000**.

Madame **Carine CAUBET** entre alors en séance et déclare qu'elle accepte les fonctions d'administrateur, qu'elle satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

FOURMONT
LE PRÉSIDENT

JEAN CHARLES IMMOBILIER
Société en Nom Collectif au capital de F. 1.000
Siège Social : 9, rue Vignon - 75008 PARIS
SIREN 351.405.055 RCS PARIS

S.A. SOFERIM
9, rue Vignon
75009 PARIS

PARIS, le 10 avril 2000

Remis en main propre

Messieurs,

Par la présente, je vous informe de la décision de la société SNC J.C.I. de désigner en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration de la société SOFERIM :

- Mademoiselle **Julia PAPAHN**,
Demeurant 5, rue des Merlettes – 78230 LE PECQ,

en remplacement de Madame Carine CAUBET et ce avec effet de ce jour.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le gérant
Monsieur Jean PAPAHN

